

Lyon, le 21 février 2024,

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2024**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Anne BRUGNERA
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023 : à l'unanimité

**PRÉSIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Madame BRUGNERA

**PRÉSENTS** : M. AUGOYARD, Mme AZOULAY, M. BILLARD (*absent excusé à 19h09 soit à partir du rapport 2024-18513-CMMA6-141*), M. BLACHE, Mme BLANC (*sortie de 19h45 à 19h46 et de 19h54 à 19h56*), Mme BORBON, Mme BRUGNERA (*absente excusée à 19h58 soit à partir du rapport 2024-21698-MA6-151*), Mme BURTIN, Mme CABRERA, Mme CROIZIER, Mme DELLI, M. DUVERNOIS, Mme FOURNEYRON, Mme LACROIX (*arrivée à 19h02 soit à partir du rapport 2024-18178-CMMA6-140*), Mme LAHMAR, Mme RAMET (*absente excusée à 20h08 soit à partir du rapport 2024-21698-MA6-151*), M. REVEL, M. TERMOZ-MAZAN, Mme TRIBALAT.

**EXCUSÉ(E)S** : M. AVAKIAN, M. BILLARD (à partir du rapport 2024-18513-CMMA6-141), M. BOUZARD, Mme BRUGNERA (à partir du rapport 2024-21698-MA6-151), M. BRUN, Mme DELAUNAY, M. EL MAKRINI, M. HERNANDEZ, Mme RAMET (à partir du rapport 2024-21698-MA6-151), M. SOULIER, M. STUDER

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : M. AVAKIAN (pouvoir à Mme CABRERA), M. BILLARD pouvoir à Mme FOURNEYRON à partir du rapport 2024-18513-CMMA6-141), M. BOUZARD (pouvoir à M. TERMOZ-MAZAN), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. AUGOYARD à partir du rapport 2024-21698-MA6-151), M. BRUN (pouvoir à Mme BURTIN), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), M. HERNANDEZ (pouvoir à Mme DELLI), M. SOULIER (pouvoir à Mme TRIBALAT), M. STUDER (pouvoir à M. BLACHE), M. EL MAKRINI (pouvoir à Mme LAHMAR).

**ABSENT(E)S** : Aucun

## **Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire**

---

Le mercredi 17 janvier à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 11 janvier 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 34.

M. LE MAIRE : « *Bonsoir à toutes et à tous,*

*Comme à l'accoutumée, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. Et en l'occurrence nous souhaiterons les anniversaires de :*

- *Madame Virginie FOURNEYRON, née le 08 décembre ;*
- *Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN, né le 10 janvier ;*
- *Monsieur Ivan REVEL, né le 14 janvier.*

*Bon anniversaire à vous.*

*Bien que la plupart d'entre vous aient été présents hier soir, pour notre cérémonie des vœux, permettez-moi ici, de vous présenter plus personnellement tous mes vœux de réussite et d'épanouissement personnel et professionnel pour l'année à venir. »*

\*\_\*\_\*

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Madame BRUGNERA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame BRUGNERA procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissement après y avoir été invitée par Monsieur le Maire.

\*\_\*\_\*

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023**

---

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 05 décembre 2023 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

**LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\_\*\_\*

## **Propos liminaires de début d'année de Madame BRUGNERA**

---

Avant de procéder à l'examen des rapports qui constituent l'ordre du jour, Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA, qui souhaite intervenir.

Mme BRUGNERA : « *Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement, mes chers collègues,*

*Tout d'abord en ce premier conseil de l'année 2024, permettez-moi de vous présenter à toutes et tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur.*

*Cette année s'annonce riche. Riche pour notre Pays, qui accueillera les Jeux olympiques d'été du 26 juillet au 11 août, puis les jeux paralympiques du 28 août au 08 septembre, une première depuis un siècle. 2024 sera aussi l'année du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Normandie, comme de la Libération de Lyon, et l'année de la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 08 décembre, date chère à nos cœurs de Lyonnais. 2024 sera aussi une année importante pour Lyon qui accueillera les Worldskills, compétition mondiale des métiers, du 10 au 15 septembre.*

*Année olympique, 2024 sera aussi une année politique. En effet, au mois de juin auront lieu les élections européennes. Plus que jamais, dans un monde de plus en plus incertain, ce rendez-vous qui décidera de l'avenir de notre projet collectif européen sera important. Et je tiens à remercier par avance tous ceux, élus, citoyens et employés de la ville de Lyon dont l'engagement permettra la bonne tenue du scrutin.*

*Je me permets également de vous dire un mot de mon actualité parlementaire puisqu'elle est en lien avec notre arrondissement. A la fin du mois de janvier, l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi transpartisane créant l'homicide routier que j'ai écrite avec le député LR Éric Pauget. C'est un sujet que je porte de longue date et que je dois à ma rencontre avec Eric Moréno et Serge Bensoussan, les coprésidents de Et6cetaivous, une association née du tragique accident qui a coûté la vie à Anne-Laure Moréno cours Vitton en 2016... La création de cet homicide routier est une revendication de « Et6cetaivous », et j'espère qu'il rassemblera une large majorité à l'Assemblée.*

*Vous le voyez, cette année sera une année d'action. Je forme le vœu que nous puissions collectivement travailler au sein de ce Conseil dans l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais, avec conviction mais sans dogmatisme et je n'en doute pas, car en ce qui concerne le 6<sup>ème</sup> arrondissement, cette équipe sait travailler pour l'intérêt général et sans sectarisme.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire cède également la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

*M. REVEL : « Je me permets également de prendre la parole au nom de l'ensemble du groupe écologiste afin de souhaiter à nos collègues de ce Conseil d'arrondissement nos meilleurs vœux de santé, mais aussi de remerciements et d'encouragements.*

*Des remerciements, car chacun des membres de ce Conseil d'arrondissement sait exprimer et défendre ses idées dans le respect des autres, dans l'écoute et dans le partage. Je nous encourage donc tous, chacune et chacun, à la fois à partager notre vision du présent et du futur.*

*Je tiens également à vous encourager à être une force de propositions, que ce soit ici au Conseil d'arrondissement, en commission ou en Mairie centrale, car ce sont la confrontation des idées et l'intérêt général qui priment et qui font vivre notre démocratie.*

*Ne l'oublions pas, nous avons la chance aujourd'hui de vivre dans un pays où il est possible de ne pas être d'accord et de vivre ensemble.*

*Je voudrais également continuer à vous encourager à adopter les différents dossiers qui sont présentés ici, non pas parce qu'ils sont parfaits, mais surtout parce qu'ils sont le fruit d'une négociation en amont. Ce qui se vit ici n'est que le point final de discussions, de partage de points de vue, de batailles, mais qui est, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, toujours tourné vers l'intérêt général.*

*Je voudrais également, au nom du groupe écologiste, présenter publiquement nos vœux aux Lyonnaises et aux Lyonnais, que ce soient les Lyonnais de naissance, d'adoption ou de passage, car ce sont eux qui font vivre cet arrondissement. Je les encourage à s'investir dans la vie de l'arrondissement à travers les associations, les activités économiques, les activités culturelles pour l'enrichir. Ce sont avant tout les habitants que nous avons l'honneur de représenter, qui font vivre*

*l'arrondissement. Cet engagement citoyen se manifeste travers le BUPA, les conseils de quartier et les différentes instances.*

*C'est donc avec tous les Lyonnaises et les Lyonnais que nous préparons l'entrée de Lyon dans ce siècle où les défis, comme celui du climat, sont grands et nécessitent des visions à long terme.*

*Enfin, je tiens à remercier les services qui œuvrent dans l'ombre, que ce soient les services centraux ou les services déconcentrés.*

*Je tiens à vous dire, chers collègues, que je suis heureux d'être dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement où l'on sait travailler pour l'intérêt général. A toutes et à tous, au nom du groupe écologiste, très heureuse année »*

Monsieur le Maire cède également la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

M. AUGOYARD : *« Finalement, c'est une belle initiative que tous les groupes politiques se rassemblent autour de valeurs communes.*

*Bonne année aux Lyonnaises et aux Lyonnais, bonne année à notre ville et bonne année à celles et ceux aussi qui ne sont pas de Lyon mais qui font sa prospérité et sa richesse en venant y travailler.*

*Comme l'a dit Monsieur REVEL précédemment, nous avons la chance d'être dans un pays où nous pouvons débattre et ne pas être d'accord. Je forme le vœu que cette démocratie locale soit encore plus vivante en 2024.*

*Comme l'a dit Madame BRUGNERA, il y aura des enjeux très importants cette année dont celui du cadre démocratique de nos échanges pour discuter de l'avenir des Lyonnais.*

*Depuis la crise COVID, nous pouvons également souhaiter une meilleure santé et des avancées dans la recherche médicale dont Lyon est à la pointe grâce notamment aux Hospices Civils de Lyon.*

*Nous pouvons également espérer une année plus apaisée et plus sûre, avec moins de faits de violence par rapport à ce que Lyon a connu en 2023.*

*En ce qui concerne la Mairie centrale, nous, le groupe « Pour Lyon », formons le vœu que la parole des arrondissements soit mieux prise en compte.*

*Nous souhaitons aussi une année avec plus de mobilités, une meilleure façon de se déplacer en ville et au sein de l'agglomération.*

*2024 sera une année où il y aura beaucoup d'enjeux à l'échelle européenne, Madame BRUGNERA l'a rappelé, beaucoup d'enjeux nationaux aussi en poursuivant les réformes, mais ne peut avoir lieu que dans l'apaisement, la sérénité et le débat.*

*Dès lors, nous pouvons espérer être maintes fois en accord ou en désaccord pour que Lyon puisse continuer à se développer au sein d'une démocratie vivante. Je vous remercie. »*

\*\_\*\_\*

## Examen des rapports

---

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 14 rapports composant l'ordre du jour de cette séance.

**2024-17560-CMMA6-138 : « Jardin botanique – Rénovation partielle des petites serres » - Opération n° 06016021 – Place Général Leclerc, à Lyon 6<sup>ème</sup> – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme n° 20012 - Approbation de la modification du marché de maîtrise d'œuvre n° N3966**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire, mesdames messieurs,

*Il y a des dossiers qui vous tiennent particulièrement à cœur, et c'est le cas pour celui-ci...*

*C'est un combat de plus de dix ans qui commence enfin à prendre forme et c'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette délibération.*

*Le jardin botanique du Parc est le premier jardin botanique de France, le 5<sup>ème</sup> d'Europe et dans les 10 premiers du monde, avec plus de 14 000 espèces, dont bien sûr certaines qui sont menacées, 60 000 plantes, et surtout des spécialistes connus mondialement pour leurs expertises sur certaines espèces.*

*Mais les petites serres du jardin botanique sont, quant à elles, fermées au public depuis des années, dangereuses pour les services qui avaient à y intervenir et tout simplement en train de s'écrouler petit à petit...*

*La nature a toutefois repris ses droits comme en témoignent des photos prises par drones qui montrent les arbres qui ont poussé à l'intérieur du bâti.*

*Depuis des années, les études se succèdent. En juin 2022, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à un groupement dont le mandataire est le RL & Associés cabinet d'architecture, porté par Didier Repellin.*

*Le budget qui était imparti pour cette rénovation à la PPI était de 5 000 000 d'euros, très inférieur au budget global prévisionnel de l'opération.*

*Pour répondre à la complexité du programme, dans la limite du budget imparti, l'équipe de maîtrise d'œuvre a produit trois esquisses en février 2023. Après analyses et concertations, une esquisse complémentaire a été produite en juin 2023, qui permet de satisfaire les besoins du Jardin botanique.*

*La rénovation des serres sera réalisée en deux premières phases successives : la phase A à partir de l'automne 2024, puis la phase B dès l'été 2026, avec un achèvement des travaux courant 2028.*

*Ces deux phases permettent de réaliser un quart du programme global, mais au moins un quart cohérent qui permet non seulement d'ancrer enfin l'opération mais aussi de « donner à voir » aux habitants dès la fin de ces deux phases.*

*Le budget affecté à la phase A est de 5 000 000 d'euros toutes dépenses confondues, et le budget à affecter à la phase B sera de 4 000 000 d'euros toutes dépenses confondues.*

*Les études de conception passent ainsi de 434 971 euros HT à 750 000 euros HT.*

*Cette augmentation du budget de 5 à 9 000 000 d'euros s'accompagne d'une enveloppe de 2 200 000 d'euros prévu au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) sur une base de 10 000 000 d'euros de travaux.*

*Cette avancée du dossier doit également permettre à la Ville de Lyon de rechercher des mécénats pour accompagner et poursuivre ce programme pour lequel toutes les parties, des Architectes des Bâtiments de France à la Ville de Lyon ont su avancer ensemble.*

*Nous aurons l'occasion de faire une présentation du projet en mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement dès que les études seront suffisamment avancées.*

*Je vous demande donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL est satisfait que la Mairie centrale ait pu écouter et prendre en compte les revendications de Madame CROIZIER, qui attendait la mise en place de ce projet depuis plus de dix ans.

Monsieur REVEL fait également part de son émerveillement concernant la richesse de ce jardin botanique pour Lyon, richesse unique au monde dont les visiteurs pourront profiter en dépit de cette époque d'effondrement de la biodiversité. Dans ces conditions, Monsieur REVEL insiste sur notre devoir à toutes et à tous de préserver ce jardin botanique.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18153-CMMA6-139 : « Groupe scolaire Ferry – Rénovation thermique et intérieure » - Opération n° 06010535 – 13-15 rue Fournet, à Lyon 6<sup>ème</sup> – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° N4340**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*Dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne la rénovation thermique et intérieure du groupe scolaire Montaigne-Ferry pour sa partie rue Fournet.*

*Lors du Conseil municipal du 28 septembre 2023, le lancement des travaux de cette opération a été approuvé.*

*Des modifications de programme demandées par la maîtrise d'ouvrage donnent droit à une réévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre qui font l'objet de cette nouvelle délibération pour un montant supplémentaire de 39 688,78 euros HT.*

*Je vous demande, Monsieur le Maire Mesdames Messieurs de voter pour cette délibération. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS est satisfait que ces travaux, attendus depuis longtemps, aient finalement lieu. Il rappelle que le coût de ces travaux est élevé, ce qui empêche la réalisation d'une rénovation complète du groupe scolaire Montaigne-Ferry.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18178-CMMA6-140 : "Lyon en transition(s)" – Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2023**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Arrivée de Madame LACROIX à 19 h 02.

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*Ce rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité s'inscrit dans le cadre d'une obligation légale depuis plus de dix ans.*

Désormais nommé « Lyon en Transition(s) » depuis trois ans, ce rapport présente les vingt-cinq politiques publiques du plan de mandat de la Ville, structurées en cinq pôles identifiés par couleur dans le document.

Il est complété cette année par une première série d'indicateurs en matière de transition écologique.

Je ne vais donc vous présenter qu'un certain nombre d'actions présentant plus précisément un impact sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement et vous renvoie au document complet de la Ville de Lyon.

Puisque nous n'avons droit qu'à une seule action par arrondissement, nous avons choisi cette année de mettre en évidence l'opération « Eco Sport Challenge » mené par Virginie Fourneyron et Géraud AVAKIAN, qui a permis la collecte de 404 000 mégots ce jour-là.

Les exemples indiqués dans le rapport n'ayant jamais trait au 6<sup>ème</sup> arrondissement, je peux vous rappeler pourtant les rues aux enfants achevées en 2023 : Viricel bien sûr, mais également Pierre Corneille et Montaigne, réalisées en collaboration entre les espaces verts et la voirie.

Effectivement, nous ne risquons pas de mettre en évidence une cour végétalisée de crèche ou d'écoles puisqu'à ce jour aucune réalisation n'a été réalisée dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Nous avons également organisé une opération de donnerie pour l'ensemble des agents du quadrilatère.

Puisque des aires de jeux sont citées dans ce rapport, nous aurions pu parler de l'aire de jeux des Charmettes qui a été totalement rénovée, faisant ainsi le complément de celle du jardin d'Inkermann, mais là non plus, ce n'est pas le 6<sup>ème</sup> arrondissement qui a été choisi.

Il aurait également pu être cité l'opération réalisée avec ELM pour le chauffage urbain, de permanence pendant 2 demi-journées à la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

La poursuite des opérations de nettoyage de rue organisées par ma collègue Virginie FOURNEYRON avec les écoles, les collèges et la collaboration de la Métropole ont été réalisées.

Des opérations ont également été menées par ma collègue Delphine BORBON :

- Des collectes de vêtements régulières pour la « Cravate solidaire » afin de lutter contre les discriminations à l'embauche ;
- Des collectes ponctuelles pour l'association « Au tambour » pour accompagner le public féminin en situation de précarité.

Je ne reviendrai pas sur le « Gregory Doucet tour », mentionné dans la délibération concernée qui a peu de choses à voir avec le sujet du développement durable.

Je vous demande de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon. Je vous remercie »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL rappelle que ce rapport constitue une déclinaison à l'échelle de la Ville de Lyon des objectifs établis au niveau mondial ainsi qu'au niveau des nations unies.

Monsieur REVEL propose aux élus de la majorité de ce présent conseil de décliner ce rapport à l'échelle du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite intervenir.

Madame CROIZIER trouve la proposition de Monsieur REVEL juste et cohérente, à savoir établir une action en matière de développement durable par arrondissement. En revanche, Madame CROIZIER souhaiterait que les actions menées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement soient davantage valorisées et qu'elles servent également d'exemple pour les autres arrondissements.

Monsieur le Maire cède également la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD rejoint Madame CROIZIER concernant la maigre valorisation des actions menées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, notamment sur les projets lancés de manière antérieure à l'année 2020. Il déplore également l'absence de vote de cette délibération.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

## **LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT.**

### **2024-18513-CMMA6-141 : Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Départ de Monsieur BILLARD à 19 h 09, pouvoir donné à Madame FOURNEYRON.

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, Chers collègues élus,*

*En janvier 2022, la Ville de Lyon a lancé son premier budget participatif. Le 11 janvier de la même année, ici, devant vous, je formulais les questions suivantes :*

- *N'est-ce pas nier ou mépriser l'expertise des élus de terrain que de croire que le Budget Participatif (BUPA) va faire surgir des idées inédites ? ;*
- *Quelle est la place des membres des Conseils de quartiers dans la galaxie démocratique de la ville, désormais ? ;*
- *La plateforme numérique « Oyé » est-elle susceptible de faire émerger un vote représentatif ? Quid de la fracture numérique ?*

*Nous, élus de terrain, soutenons que nombre de projets dorment dans les cartons faute de financement et non pas faute de connaissance des besoins et demandes des habitants.*

*Les membres des Conseils de quartiers donnent de leur temps, formulent des projets « Apicq », pour un montant maximum de 5000 euros. Une somme dérisoire par rapport aux budgets engagés pour le BUPA, à savoir 12,5 millions par édition, en ce qui concerne les projets à proprement parler, en effet, car nous n'arrivons pas à avoir les montants additionnels engagés pour la communication et les moyens d'accompagnement.*

*Le BUPA a eu un règlement à géométrie variable, car les projets devaient respecter les domaines de compétence de la Ville. Pourtant, les Lyonnais se sont donc retrouvés à financer la Métropole pour la réalisation de cages à vélos privatisées sur la voirie, ils ont vu des réalisations sur l'espace métropolitain ici, alors qu'elles ont été refusées là-bas...*

*Quant à la première votation, avec 6000 participants, peut-on sérieusement considérer que les projets ont été légitimement votés avec une participation de 1,1 % ?*

*L'étude des 1427 projets a, de plus, complètement engorgé les services, ce qui a stoppé la réalisation d'autres projets. J'invite mes collègues à la voirie et aux espaces verts à témoigner.*

*Pour cette nouvelle édition, il nous est proposé aujourd'hui de voter un nouveau règlement. A la lecture de celui-ci je vais émettre de nouvelles remarques :*

*Le premier paragraphe s'intitule « promouvoir la participation des jeunes et des quartiers populaires », quel mépris pour ceux qui ont voté, ça n'était pas les bons ! « Des moyens d'accompagnement et de communication seront prioritairement ciblés [...], des structures et personnes relais seront mobilisées très en amont, avec l'organisation de formations et co-constructions d'une stratégie inclusive d'accompagnement ». Ne peut-on pas reconnaître les limites de cette fausse bonne idée et arrêter les*

*frais ? Les élus de la majorité ont fait le choix d'augmenter les impôts des Lyonnais face à la flambée des prix de l'énergie, nous manquons d'agents dans tous les services, rien que dans les crèches municipales, nous avons 100 postes vacants. N'y a-t-il pas d'autres priorités pour dépenser 12,5 millions d'euros à nouveau ?*

*Un observatoire citoyen sera créé, composé de membres volontaires désormais. Si nous n'avons pas de votants où va-t-on trouver ceux qui seront en charge de « d'observer le déroulement des étapes clefs du dispositif et garantiront la sincérité de la démarche ? »*

*Lors de la première édition, le budget était réparti au prorata du nombre d'habitants, l'enveloppe par arrondissement disparaissant, désormais trois projets seront garantis par arrondissement, les projets restants étant choisis au nombre de voix, sur toute la ville, prime donc aux grands arrondissements très peuplés...*

*Je m'interroge enfin sur la confusion qu'il pourrait y avoir entre le calendrier de réalisation et le calendrier électoral. Personne n'a à gagner de cette confusion.*

*J'espère que cette intervention inhabituellement longue de ma part sera bien perçue comme une critique constructive et non pas comme une opposition bête et méchante à ce budget participatif.*

*Vu le règlement et les modalités du BUPA, Monsieur le Maire, chers élus, je vous invite à vous abstenir sur ce vote. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA, qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA rappelle qu'il s'agit de la troisième fois que le Conseil d'arrondissement doit débattre sur le Budget Participatif (BUPA). Elle regrette qu'aucun bilan n'ait été dressé sur les actions précédemment menées en rapport avec le budget participatif ainsi que la faible participation des Lyonnais à ces projets.

Dès lors, elle propose la mise en place de points d'information, d'ateliers collectifs ainsi que la mobilisation d'acteurs de l'éducation populaire. Elle propose également des mesures afin d'assurer la transparence de la démarche pour que les citoyens puissent veiller au bon déroulement des opérations.

Néanmoins, elle salue la démarche de contrôle des identités servant à éviter toute tentative de fraude pendant les opérations et l'effort réalisé pour améliorer la territorialisation de ce budget, que ce soit par les règles du vote par l'organisation de ce dernier.

Madame BRUGNERA conclue que le nouveau règlement du budget participatif est encore perfectible et que c'est pour cette raison qu'elle annonce s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite intervenir.

Madame CROIZIER partage certaines des revendications de Madame BRUGNERA. En revanche, contrairement à elle, elle constate une régression en ce qui concerne l'équité et la transparence entre les différents arrondissements.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL souligne que la perfectibilité des projets n'est possible qu'à travers la pratique et l'expérience. Il souligne que la Mairie centrale tient compte des revendications de chacun. Il précise que les questions relevant de la Métropole ne feront pas partie du budget participatif et rassure les conseillers que les actions menées avec le budget participatif ne se feront pas au détriment de celles menées par les conseils de quartier.

Pour répondre à Madame CROIZIER avec qui il est en désaccord sur le principe d'équité entre les arrondissements, Monsieur REVEL indique que l'objectif du budget participatif est d'inciter à la

participation de tous les Lyonnais et que c'est leur mobilisation qui prime. Il insiste sur le fait que tous les habitants, quels que soient leur appartenance à tel ou tel arrondissement, peuvent participer à ces projets et voter pour ceux du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire cède également la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD souligne la maladresse à propos de la formulation sur les quartiers dits « populaires ». Selon lui, cette dénomination est infantilisante. Il pense qu'il existe d'autres manières de présenter ces quartiers afin de mieux inciter leurs habitants à participer. Il explique par ailleurs que les quartiers favorisés ne sont pas davantage informés de ces processus participatifs. Dès lors, il pense que la primauté revient donc à l'individu en général, et non au territoire auquel les habitants appartiennent.

Par ailleurs, il rappelle que l'objectif principal est de donner aux habitants le choix sur les investissements de proximité. Si tel est le cas, ils tiendront compte de la proximité avant tout dans leur intention de vote.

Monsieur AUGOYARD propose également de s'inspirer de ce qui a été fait dans les autres villes de France et d'Europe en terme de budget participatif afin d'améliorer le processus.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA valorise l'inclusivité de ces projets qui mettent en avant la culture latino-américaine, mais elle regrette que ces derniers recueillent peu d'intérêt de la part des habitants.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL indique qu'une journée de vote sera mise en place par arrondissement. Il assure que tout sera mis en place pour assurer la communication du projet aux Lyonnais ainsi que son accessibilité.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, Mme Anne BRUGNERA, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.**

**Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18052-CMMA6-142 : Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel – Année 2024**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*La Ville de Lyon adhère à diverses associations ou organismes œuvrant dans le secteur culturel.*

*Il nous est proposé de voter aujourd'hui six nouvelles adhésions pour l'année 2024, 94 adhésions étant reconduites.*

*Le montant annuel de ces adhésions représente un budget de 69 320 euros annuels.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose Mesdames et messieurs les élus d'adopter ces décisions. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18061-CMMA6-143 : Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 43<sup>ème</sup> édition de l'évènement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 21 janvier 2024**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

*L'association Club Thalassa Lyon Plongée organise la 43<sup>ème</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 21 janvier 2024.*

*Cette course de nage avec palmes est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. La traversée de 8 km dans le Rhône, entre le pont Raymond-Poincaré et le pont Raymond Barre, est inscrite au calendrier fédéral de la discipline.*

*500 participants sont espérés pour cette édition.*

*En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose de donner un avis favorable à l'obtention d'une subvention de 1 000 euros à cette association.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à cette attribution de subvention. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18117-CMMA6-144 : Modification des périmètres scolaires 2024**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS**

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

*Ce rapport ne concerne pas le 6<sup>ème</sup> arrondissement, mais il permet de mettre en évidence la manière dont sont répartis les enfants dans les différentes écoles publiques.*

*L'article L-212-7 du Code de l'Education confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur les territoires communaux afin de répartir les élèves.*

*Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire.*

*C'est la raison pour laquelle les enfants qui résident sur la partie droite du cours Vitton sont affectés à l'école Jean Rostand et les enfants qui résident sur la partie gauche du cours Vitton sont affectés à l'école Pradel, en suivant le sens de la circulation.*

*Les périmètres scolaires sont à nouveau débattus avec les maires d'arrondissement, les inspecteurs d'académie, l'ensemble des communautés éducatives et présentées en conseil d'école.*

*Cette délibération présente effectivement des modifications des périmètres scolaires sur les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements. Ces modifications ont lieu tôt cette année en raison du lancement de la campagne d'inscriptions scolaires qui interviendra dès le début du mois de février au lieu du mois d'avril les années précédentes.*

*Cette délibération ne concerne pas le 6<sup>ème</sup> arrondissement, mais je vous propose d'émettre malgré tout un avis favorable. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL demande à Monsieur DUVERNOIS si une communication est prévue par la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement pour informer les parents, notamment les nouveaux arrivants, que la campagne d'inscriptions scolaires est avancée.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS pense qu'il y aura peu de nouveaux arrivants, car il constate une baisse des effectifs d'années en années. Il précise qu'une réunion d'information intitulée « Bienvenue à la maternelle » se tiendra le 1<sup>er</sup> février à 18 h 30 pour les parents d'enfants de 3 ans. Les enseignants, les ATSEM, les services scolaires ainsi que les services des mairies d'arrondissement qui procèdent aux inscriptions seront présents à cette réunion. Quant aux inscriptions périscolaires, elles débuteront au début du mois d'avril.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-17792-CMMA6-145 : Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Année 2024**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS**

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir poursuivre.

Intervention de Monsieur DUVERNOIS pour présenter le rapport n°2024-17792-CMMA6-145. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-17961-CMMA6-146 : Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 – Approbation de conventions avec ces associations**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

*Pour la saison sportive 2023-2024, la campagne de subventions aux associations de sport amateur a été portée à la connaissance des associations répertoriées sur le territoire lyonnais (près de 500 associations) et relayée par l'Office des Sports de Lyon.*

*Dans le cadre de cet appel à candidatures, 173 demandes de subvention ont été adressées à la Direction des Sports.*

*Un arbitrage a été effectué par Madame Julie Nublat-Faure, Adjointe au Sport, à la Vie associative, à l'Education Populaire et aux Grands Evènements Sportifs, en concertation avec les 9 adjoints au sport d'arrondissement et l'Office des Sports de Lyon.*

*15 associations sont concernées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement, pour un montant total de 242 000 euros.*

*Selon la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention doit être obligatoirement être signée avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 euros.*

*Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la Ville de Lyon.*

*5 associations concernées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement :*

- *Cercle Laïque Antoine Rémond Basket ;*
- *Eveil de Lyon Omnisports ;*
- *Le Masque de Fer ;*
- *Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon ;*
- *Lyon Natation Métropole.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-17725-CMMA6-147 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS**

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Cette délibération concerne le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP). Cette association a notamment pour mission la gestion des aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions d'animation et de gestion qu'ils emploient.*

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes des directions de 12 MJC lyonnaises.

Au titre de l'année 2024, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP est d'un montant de 701 167 euros (montant non soumis à TVA), montant identique à 2023 et calculé à partir du coût de poste initial de chacun des douze postes de directeurs de MJC.

Le 6<sup>ème</sup> arrondissement est concerné par le poste de direction de l'Espace 6 MJC à hauteur de 50 973 euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Monsieur SOULIER ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18050-CMMA6-148 : Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 759 euros – Exercice 2024 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants de la Ville de Lyon reçoivent chaque année une subvention de fonctionnement. Une avance a été versée en janvier, le budget étant voté à la session de mars afin de permettre aux associations de poursuivre leur activité. La deuxième tranche est votée en septembre afin d'ajuster les montants selon le vote des budgets définitifs.

Huit structures sont concernées pour notre arrondissement, pour un total de 646 455 euros.

Par ailleurs, la Ville de Lyon met à disposition de certaines associations des locaux, à titre gratuit.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous prie de voter ces subventions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-18051-CMMA6-149 : Végétalisation des cours de crèche – Subventionnement de ' kits hors sol ' à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon – Opération n°60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 "**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Sortie de Madame BLANC de 19 45 à 19 h 46.

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers collègues,

*La configuration des espaces extérieurs de nos équipements Petite enfance ne permettent pas, dans la grande majorité des cas, la végétalisation en pleine terre, il nous est proposé aujourd'hui d'adopter une nouvelle subvention à destination des structures associatives qui voudraient s'équiper de matériel hors sol. La demande de subvention devra être déposée avant le 31 août 2024. Huit structures sont concernées par cette offre dans notre arrondissement.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter favorablement. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL est ravi de l'existence de ce projet. Il précise que ce projet est bien adapté aux crèches du 6<sup>ème</sup> arrondissement qui ont la particularité de ne pas pouvoir bénéficier de cour nature du fait de leur structure par exemple. Il promet que ces aménagements seront qualitatifs.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-17724-CMMA6-150 : Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS**

Sortie de Madame BLANC de 19 h 54 à 19 h 56.

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 468 011 euros pour les structures dites d'éducation populaire, c'est-à-dire les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les centres sociaux, les Maisons de l'Enfance.*

*Ces subventions étant votées en deux tranches, il s'agit ici de voter la première tranche de cette attribution de subventions en début d'année. La deuxième tranche sera quant à elle voté au second semestre.*

*Cette délibération prend en compte les situations financières difficiles des associations, à savoir les charges salariales et énergétiques entre autres, puisqu'on note une augmentation des besoins budgétaires allant de 12 et 16 % sur chaque structure.*

*Les associations concernées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement sont :*

- *L'Espace 6 MJC ;*
- *Com'Expression ;*
- *La Maison de l'Enfance.*

*Mes collègues Analia CABRERA et Samuel SOULIER m'ont aidé à défendre ces associations. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à cette délibération. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL rejoint Monsieur DUVERNOIS vis-à-vis de l'augmentation drastique des budgets. Il explique que, en ce qui concerne « L'Espace 6 », l'augmentation est de 52 000 euros. Mais assure que cette augmentation améliorera l'offre auprès des familles, à travers par exemple la création d'un poste culture à temps à plein et d'un poste d'animateur spécialisé à mi-temps. Monsieur REVEL invite lui aussi à soutenir ces associations.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS rappelle que le vote ne concerne que la première tranche de subventions. Dès lors, il ne comprend pas comment Monsieur REVEL, en l'absence du montant de la seconde tranche, puisse connaître le montant annuel exact de l'augmentation qui concerne « L'Espace 6 ». Il appuie son discours sur les chiffres présentés dans la présente délibération.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL rappelle que le montant qu'il a avancé n'est qu'une estimation servant à illustrer les acteurs de l'arrondissement qui contribuent à le faire vivre. Selon Monsieur REVEL, l'augmentation du budget des MJC a un impact positif, car il contribue à proposer une œuvre sociale plus forte et plus diversifiée au sein de l'arrondissement.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA est ravie que certaines structures, sur le point de fermer, puissent à nouveau embaucher. Elle rappelle également son combat aux côtés de Monsieur DUVERNOIS afin d'éviter la fermeture administrative de ces structures.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS rappelle à Monsieur REVEL que la transparence est de rigueur dans le cadre des négociations entre élus, quelle que soit leur appartenance politique.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Monsieur SOULIER ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-21698-MA6-151 : Question orale du Conseil d'arrondissement du 6<sup>ème</sup> arrondissement au Maire de Lyon**

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Départ de Madame BRUGNERA à 19 h 58, pouvoir à Monsieur AUGOYARD.

Départ de Madame RAMET à 20 h 08.

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *Il revient aux 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon de poser une question orale au maire de Lyon lors du conseil municipal du 25 janvier 2024.* »

*Cette dernière portera sur la végétalisation des cours d'école.*

*Je rappelle qu'en début de mandat, l'exécutif s'était engagé à réaliser 70 « cours nature » sur l'ensemble des écoles de la Ville de Lyon.*

*Mesdames CABRERA et CROIZIER ainsi que Monsieur DUVERNOIS ont participé en fin d'année 2023 à une réunion de « point d'étape sur les cours natures ». Nous avons appris que seules 46 cours seront finalement végétalisées. Cette propension à la baisse semble être la même pour notre arrondissement.*

*Nous aimerions obtenir une confirmation selon laquelle, contrairement aux engagements du Maire de Lyon, seules les écoles Pradel et Rostand seront végétalisées dans notre arrondissement.*

*Afin d'informer nos habitants, nous souhaitons poser la question suivante au Maire de Lyon, question que je mettrai au vote :*

*« Monsieur le Maire de Lyon, d'ici la fin du mandat, pouvez-vous nous confirmer que seules deux cours d'école du 6<sup>ème</sup> arrondissement seront végétalisées ? » »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL propose de reformuler la question, de peur que Monsieur le Maire de Lyon ne tarde à répondre. Il envisage plutôt la question suivante : « Confirmez-vous que les cours d'école seront végétalisées dès la fin du mandat ? ». Monsieur REVEL souhaite également retirer le mot « seules » de la question, car il pense que ce mot donne une tonalité trop critique. Si la question est reformulée ainsi, il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD est en désaccord avec Monsieur REVEL. Il rappelle les vœux de consensualisme prononcés par chacun des groupes politiques en ce début de conseil et ne trouve pas les motivations de Monsieur REVEL suffisamment convaincantes pour s'opposer à cette délibération. Il rappelle également que le Maire de Lyon se doit quoi qu'il arrive de répondre à cette question en séance du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL assure souligner le caractère irritant dans la formulation de la question. Il regrette de ne pas avoir été consulté pour la formulation de cette question.

Monsieur le Maire prend la parole.

Monsieur le Maire ne souhaite procéder à aucuns changements car il tient à marquer le fait qu'il n'y ait que peu de cours d'école qui soient végétalisées et que cela suscite une réaction du Maire de Lyon.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA rappelle que le ratio est extrêmement faible, car seules deux cours d'école sur les 48 écoles de l'arrondissement seront végétalisées. Elle souligne le fait qu'aucune crèche ne soit également végétalisée.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD rappelle à Monsieur REVEL que les élus de la majorité à la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement sont rarement consultés au préalable du vote des délibérations qui émanent de la mairie centrale. Selon Monsieur AUGOYARD, cette question n'engage personne.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL souhaite répondre à l'affirmation de Madame CABRERA. Il rappelle qu'un kit est mis à disposition des crèches afin qu'elles puissent elles aussi végétaliser leurs cours.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA trouve que la solution du kit est un peu légère par rapport aux promesses de végétalisation massives des cours de crèches et d'écoles en général.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS donne l'exemple de l'école Jean Rostand. Il rappelle que les élèves eux-mêmes ont participé et donné leur avis sur le projet afin d'aménager leur nouvelle cours d'école. Il souligne qu'il a pris des engagements vis-à-vis des enfants et il regrette que les promesses du Maire de Lyon à ce sujet ne soient pas tenues.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL s'abstiennent.**

**M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, Mme Anne BRUGNERA, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent pour.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\_\*\_\*

### Questions diverses

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Aucune question n'est soulevée.

\*\_\*\_\*

### Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

---

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 14 mars à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 11.

\*\_\*\_\*